



Service de la scolarité

PASS Avril 2021

INFORMATION

MODALITES DE CHOIX DES FILIERES 1^{er} groupe d'épreuves PASS

Les résultats du 1^{er} groupe d'épreuves seront diffusés sur l'ENT et affichés à partir du **05 mai 2021 à 14H00**.

Les étudiants qui auront comme résultat « admis avant choix » ou « liste complémentaire » devront ensuite et **OBLIGATOIREMENT** prioriser leurs choix de filière du **05 mai 14h00 au 09 mai 23h55, via l'ENT**.

Pour se connecter :

- Se connecter sur l'ENT à l'adresse suivante : <http://ent.univ-amu.fr> , à l'aide de l'**identifiant** et du **mot de passe** habituels.
- Cliquer sur l'onglet : **SCOLARITE**
- Choisir : **CHOIX DES FILIERES**

Les ordres de priorité pourront être modifiés tant que l'application est ouverte.

Attention ! Cette procédure concerne **même** les étudiants n'ayant opté que pour une seule filière.

Cette connexion est impérative pour être affecté selon son choix.

Pour le cas d'un étudiant qui n'exprimerait pas de choix, la filière retenue comme vœu unique sera celle dans laquelle le candidat aura obtenu le meilleur classement. Dans l'hypothèse où un candidat aurait obtenu le même rang de classement dans 2 ou plusieurs filières, sera retenu comme vœu unique la filière ayant la capacité d'accueil la plus élevée.

Suite à cette priorisation la liste des grands admis et des admis à passer l'oral sera publiée le 12 Mai 2021.

Attention ! Pour les grands admis : ils devront confirmer l'acceptation de leur admission ou indiquer leur renonciation à la filière proposée **au plus tard le 18 mai 2021 par e-mail à l'adresse suivante : smpm-scol-dfg2-adm@univ-amu.fr**

S'il indique renoncer à la filière proposée pour tenter sa chance dans une autre des filières où il était en liste complémentaire, il perd le bénéfice de sa place de grand admis mais toutefois peut réintégrer la filière désistée si son classement final à l'issue des épreuves orales le permet.

TRES IMPORTANT : Si un étudiant grand admis n'a pas confirmé s'il accepte ou renonce à la filière par mail, il perdra le bénéfice de son admission directe et la possibilité de passer l'oral.

DOCUMENT REMIS CONTRE EMARGEMENT LE MARDI 20 AVRIL 2021.